

## Comment devenir commissaire sportif départemental (N1) ?

### Pour être nommé N1

- ❖ Officier un minimum de 3 fois sur des compétitions départementales ayant une phase régionale et ou sur des tournois de grades
  
- ❖ Les tournois poussins et benjamins ne rentrent pas dans le décompte des 3 interventions obligatoires, car ce sont des animations où les clubs participants doivent obligatoirement fournir des arbitres et ou des commissaires sportifs débutants et ou confirmés. Les commissaires sportifs et les arbitres qui participent à ces tournois ne peuvent prétendre à aucune vacation.

Pour cette saison, veuillez prévenir vos arbitres et commissaires qu'une feuille de frais pour les championnats départementaux sera à remplir en début de championnat et sera rendu à la fin du championnat avec la signature de chacun et celle de la trésorière du comité départemental de judo. Sans cette feuille aucune vacation ne sera versée.

Un paiement en juin et un paiement en décembre de chaque année.

**Les arbitres et commissaires qui s'engagent sur une journée de compétition doivent rester jusqu'à la fin - en cas de départ anticipé aucune vacation ne sera versée -**

Tout départ anticipé devra faire l'objet d'une demande express auprès de C.CERRATO, M.UBEDA, J.GAUTRON ou C.LEVERGER

**C.LEVERGER**

**Trésorière,**

**Formatrice des Commissaires Sportifs.**